

Isère

TRAVAUX

L'entrée du tribunal change de rue

V.W.



Vienne

Du temporaire qui devrait durer une petite année. Depuis ce mardi 25 mai, l'entrée du palais de justice de Vienne a déménagé, de la place Charles-de-Gaulle à la rue de Bourgogne. Car avec quelques semaines d'avance, la rénovation du tribunal judiciaire est entrée dans sa première phase. La phase préparatoire, lancée en début d'année et sans impact sur le justiciable, s'est achevée la semaine dernière avec un mois d'avance sur le calendrier initial.

Cette première phase va consister notamment à ériger le futur ascenseur extérieur afin de rendre accessible à tous les services judiciaires, et en premier lieu la salle d'audience. Ces travaux d'ampleur imposent la condamnation du parvis historique qui,

depuis hier matin, est inaccessible. Le chantier a été sécurisé avec des barrières et un fléchage pour orienter l'ensemble des justiciables et des avocats extérieurs au barreau de Vienne, et autres acteurs judiciaires qui pourraient être pris au dépourvu. C'est donc quelques dizaines de mètres plus loin que s'effectue désormais l'entrée, à savoir rue de Bourgogne (entrée de l'ex tribunal de commerce). C'est là, au rez-de-chaussée, que le service de sécurité a également emménagé. Si les délais sont respectés, le parvis historique devrait de nouveau être accessible à partir du printemps 2022. Avant un second déménagement temporaire, lors de la troisième et dernière phase de travaux qui doit s'étaler sur trois ans et demi.



Les travaux de rénovation du tribunal judiciaire de Vienne condamnent l'entrée historique. L'entrée s'effectue désormais depuis la rue de Bourgogne. Photo Le DL / Vincent WALES